

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 27 novembre 2023

Date de la convocation :

22/11/2023

Date affichage : 22/11/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE\_2023\_54

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept novembre, à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

**Présents :** Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Manon BENNE

**Objet : PROJET « City Park » lieu-dit « Larroque » Commune de Lavergne pour 2024 - Demande subvention dans le cadre de la DETR 2024 et de l'Agence Nationale du Sport 2024.**

Monsieur le Maire donne la parole à Yohan MAZIERO qui expose le projet du "City Park" au lieu-dit "Larroque" à Lavergne, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études et avant-projet sommaire, à 91 000 € HT soit 109 200 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de l'Agence Nationale du Sport

**Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :**

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
État	DETR 2024 – Thématique 2.2 Loisirs sports	27 300 €	30 %
Agence Nationale du Sport	Demande subvention équipement sportif	45 500 €	50 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres et/ou Emprunt		18 200€	20 %
<b>Total HT</b>		<b>91 000 €</b>	<b>100 %</b>

**L'échéancier** de réalisation de ce projet est le suivant, si le plan de financement est réalisable au regard des subventions qui seront attribuées :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2<sup>ème</sup> semestre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin d'année 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 91 000 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DETR 2024
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,  
Didier BES

